

N° 647 - vendredi 13 décembre 2024

**District de la Creuse****Siège social :**

17 Rue Jean Bussière  
Z.I. Cher du Prat  
23000 GUERET

**Accueil :**

Guillaume LACAN  
Véronique CHANUDET  
Tél. : 05.55.52.09.85

**Cellule Technique :**

Florian SICOT  
Baptiste RIBES

**Site et E-mail :**

Site : <http://foot23.fff.fr>  
E-mail : [district@foot23.fff.fr](mailto:district@foot23.fff.fr)

**Horaires d'ouverture des Bureaux**

Lundi, Mardi : 8h-12h et 13h-17h  
Mercredi : 8h-12h  
Jeudi, Vendredi : 8h-12h et 13h-17h

**Agenda****Lundi 16 décembre 2024 :**

- 19h-20h à Aubusson : Centre de Perfectionnement U12-U13 G. et F.

**Mardi 17 décembre 2024 :**

- 19h-20h à Royère de Vassivière : Centre de Perfectionnement U12-U13 G. et F.

**Mercredi 18 décembre 2024 :**

- 14h-15h30 à Gouzon : Détection U12 G.  
- 16h-17h30 à Gouzon : Détection U13 G.  
- 18h30 : Commission de Gestion des Compétitions

**Jeudi 19 décembre 2024 :**

- 18h30 : Commission de Discipline

**Samedi 21 décembre 2024 :**

- 14h30-16h à Gouzon : rassemblement U12-U14 F.

**Sommaire**

**Page 2 :** convocations réunions

**Pages 2 à 4 :** PV de la Commission des Statuts et Règlements

**Pages 5 à 7 :** bordereau des rencontres

**Pages 8 et 9 :** désignations officiels

**Pages 9 à 15 :** informations diverses




**COLLECTE DE JOUETS**  
(neufs ou en parfait état)  
au profit des Restos du Coeur

**FOOT DE COEUR**

Samedi 14 décembre

Dans tout les gymnases accueillant les  
plateaux Futsal de Noël

LES RESTAURANTS DU COEUR  
DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE

**FERMETURE DU DISTRICT**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Secrétariat du District sera fermé du vendredi 20 décembre 2024 à 17 heures au lundi 6 janvier 2025 à 8 heures.



## COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

### CONVOCATION

Destinataires : Mmes AUGER, LABETOULLE, MM. APOLLARO, BERNARD, ECOBICHON, PARIS, PERRIERE, PLANCHAT, RANCIER, ROBERT.

Pour information : M. AUBLANC.

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion de la **COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS** qui aura lieu le

**MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 à 18 H 30 à GUERET au Siège du District**

#### ORDRE DU JOUR

- Point sur les compétitions
- Fixation des dates de tirage de Coupes
- Questions diverses

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION.

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

### REUNION DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

#### PV N° 2

Présents : MM. BEAUQUESNE (Président), MULOT, PARIS, PLANCHAT, ROBERT.

Excusés : Mme BEAUJON, M. APOLLARO.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 75 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats.

#### \* ADOPTION DES DERNIER PV

Le procès-verbal n° 1 de la réunion 08/10/24 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

#### \* EXAMEN DES RECLAMATIONS

##### - Match MEASNES (1) / ESM LA SOUTERRAINE (2) Départemental 3 - Poule B du 20/10/24.

Réserve de Méasnes : « Je soussigné(e) KOWALSKI SIMON licence n° 2547220036 Capitaine du club U.S. DE MEASNES formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ENT.S. MARCHOISE NOTH/ST PRIEST, pour le motif suivant : des joueurs du club ENT.S. MARCHOISE NOTH/ST PRIEST sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Le club de Méasnes sera débité de 37 euros (droits de réclamation).

Après vérification, la Commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe 1 de l'ESM La Souterraine.

En conséquence, la Commission confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.



### - Match CLUGNAT (2) / LUSSAT (2) Départemental 4 - Poule B du 24/11/24.

Réserve de Lussat : "Je soussigné COUTURIER Jérémy, licence n° 1162424905, Capitaine de l'équipe de LUSSAT (2) porte des réserves sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Clugnat.

Motif : Ces joueurs, qui ont participé lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club, ne peuvent pas être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour-ci ou dans les 24 heures. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Le club de Lussat sera débité de 37 euros (droits de réclamation).

Après vérification, la Commission constate que plusieurs joueurs de Clugnat ont effectivement pris part à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure.

En conséquence, et en application des articles 167 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, la Commission donne match perdu par pénalité à Clugnat (0 but, -1 point) pour en attribuer le gain à Lussat (3 buts, 3 points).

Clugnat débité de 37 euros au profit de Lussat (remboursement des droits de réclamation).

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.

### - Match St SULPICE LE GUERETOIS (3) / MEASNES (1) Départemental 3 - Poule B du 08/12/24.

Réserve de Méasnes : « Je soussigné(e) DECOUX MATHIS licence n° 2546695899 Capitaine du club U.S. DE MEASNES formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS, pour le motif suivant : des joueurs du club A.S. ST SULPICE LE GUERETOIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

Recevable en la forme (courrier électronique).

Le club de Méasnes sera débité de 37 euros (droits de réclamation).

Après vérification, la Commission constate qu'aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe 2 de St Sulpice le Guérétois, l'équipe 1 jouant le même week-end.

En conséquence, la Commission confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la Commission de Gestion des Compétitions pour homologation.

### \* DOSSIER TRANSMIS PAR LE SERVICE ADMINISTRATIF

#### - Match FOOT GENERATION 2000 (1) / AUZANCES (1) Championnat U15 du 09/11/24. Arbitre : M. GOMOT.

Match arrêté à la 25<sup>ème</sup> minute de jeu suite à la blessure d'un joueur qui a nécessité l'intervention des pompiers. Après étude de la feuille de match et des éléments au dossier, la Commission décide de donner match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour suite à donner.

### \* STATUTS DES EDUCATEURS

La Commission fait le point sur le statut des éducateurs pour les équipes de Départemental 1 et 2.

#### DEPARTEMENTAL 1

- AUBUSSON EF (2) : Romain MALTERRE (BMF) = en règle
- AUZANCES (1) : Thibault PEROCHE (DF Coach Seniors) = en règle
- BENEVENT-MARSAC (1) : Bernard ROILETTE (BEF) = en règle
- CHAMBON (1) : Frédéric NORE (BEF) = en règle
- GOUZON AVENIR (2) : Eric VERNAUDON (Animateur Seniors) = en règle
- ES GUERETOISE (3) : Corentin LORCERIE (BEF) = en règle
- MERINCHAL (1) : Jean-François CHARPENTIER (CFI Seniors) = **l'éducateur devra participer à la formation du DF**

#### **Seniors cette saison**

- PEYRAT LA NONIERE (1) : Maxence CORDONNIER (DF Coach Seniors) = en règle
- ESM LA SOUTERRAINE (1) : Alexandre RAYMOND (BMF) = en règle
- St AGNANT DE VERSILLAT (1) : Julien COURET (Module CFI Seniors) = **le club ayant accédé la saison dernière, il est demandé à l'éducateur de certifier cette saison le CFI Seniors pour être en règle**
- St FIEL (1) : Cédric BELHOMME (DF Coach Seniors) = en règle
- Ste FEYRE (1) : Chaarani MROIVILI (CFI U14-U19) = **l'éducateur devra participer à la formation du DF Seniors cette saison**



## DEPARTEMENTAL 2

- AHUN (1) : Baptiste AUFAURE (CFI Seniors) = en règle
- AJAIN (1) : Morgan BESSE (CFI Seniors) = en règle
- AUZANCES (2) : Dimitri BUCHENET (Module CFI Seniors) = en règle
- BENEVENT-MARSAC (2) : Adrien DE SOUSA (Module CFI Seniors) = en règle
- BOURGANEUF (2) : Clément BENABDELMALEK (Module CFI Seniors) = en règle
- BOUSSAC (2) : Christophe COUT (DF Coach Seniors) = en règle
- BUSSIERE-DUNOISE (1) : Aurélien MAUCHAUSSAT (Module CFI Seniors) = en règle
- CHENERAILLES (1) : Kevin CHAPUZET (sans diplôme) = **l'éducateur devra participer à la formation du CFI Seniors cette saison**

### **Seniors cette saison**

- DUN-NAILLAT (1) : Eric VINZENT (sans diplôme) = **l'éducateur devra participer à la formation du CFI Seniors cette saison**

### **cette saison**

- EVAUX-BUDELIERE (1) : Damien LEBOURG (DF Coach Seniors) = en règle
- FELLETTIN (1) : Olivier BOURDIAUX (BEF) = en règle
- FLAYAT (1) : Kevin BENKEDDACHE (CFI Seniors) ou Bertrand DELEGLISE (Module CFI Seniors) = en règle
- FURSAC (1) : Mickaël GUNTHER (CFI Seniors) = en règle
- JARNAGES-PARSAC (1) : Philippe AUCOUTURIER (sans diplôme) = **l'éducateur devra participer à la formation du CFI Seniors cette saison**

### **du CFI Seniors cette saison**

- MAINSAT-SANNAT (1) : Nicolas VERNADE (CFI Seniors) = en règle
- MERINCHAL (2) : Gilles GOMOT (Module CFI Seniors) = en règle
- St DIZIER-LEYRENNE (1) : Grégory PLANCHAT (Module CFI Seniors) = en règle
- St MAURICE ES (1) : Mickaël JOFFRE (sans diplôme) = **l'éducateur devra participer à la formation du CFI Seniors cette saison**

### **cette saison**

- St SEBASTIEN-AZERABLES (1) : Christophe NICOLAS (sans diplôme) = **l'éducateur devra participer à la formation du CFI Seniors cette saison**

### **formation du CFI Seniors cette saison**

- St SULPICE LE GUERETOIS (2) : Alexandre DA SILVA MONTEIRO (CFI Seniors) = en règle
- St SULPICE-St GEORGES (1) : Jean-Pierre DESCHATRES (Module CFI Seniors) = en règle
- St VAURY (1) : Anthony NAVARRE (Module CFI Seniors) = en règle
- Ste FEYRE (2) : Julien PARRY (sans diplôme) = **l'éducateur devra participer à la formation du CFI Seniors cette saison**

### **saison**

- VALLIERE (1) : Richard FOX (CFI Seniors) = en règle

Un courrier sera envoyé à chaque club avant la fin décembre pour notifier ces décisions et leur rappeler les obligations.

## **\* COULEURS DES MAILLOTS**

### **ARTICLE 23 – Alinéa C des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine**

#### **C - Couleurs des équipes - Numérotation**

1/ Dans les épreuves officielles, les clubs sont tenus de porter les couleurs de leur club telles qu'elles sont indiquées sur leur fiche club consultable sur le site officiel, sauf lors des phases finales des compétitions pour lesquelles un équipement leur serait fourni.

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **recevant** qui change de maillots.

3/ Les gardiens de buts doivent porter un jeu de maillots les distinguant nettement de l'arbitre et des autres joueurs (partenaires et adversaires).

4/ Les équipes disputant les championnats régionaux et départementaux Seniors et Jeunes à 11 doivent porter des maillots numérotés de 1 à 14, sous peine d'une amende.

**Le Président :**

**Gilles BEAUQUESNE.**

**Le Secrétaire de Séance :**

**Bernard MULOT.**









## DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
BELFODIL	Khaled	15/12/24	15H00	St Dizier-Leyrenne / Evaux-Budelière	C. Creuse	Central
		21/12/24	19H00	Bourganeuf / Panazol	R3	AA 1
BIGOT	Jean-Christophe	15/12/24	15H00	Jarnages-Parsac / Fursac	C. Creuse	Central
BOSLE	Alain	15/12/24	15H00	Fursac / Ste Feyre	C. Bussière	Central
BOUYERON	Fabrice	15/12/24	15H00	Ajain / St Vaury	C. Creuse	Central
CHARVILLAT	Mathieu	15/12/24	15H00	Reterre-Fontanières / Mainsat-Sannat	C. Creuse	Central
CHASSAGNE	David	15/12/24	15H00	Bétête-Roches / FC Guéret	C. Creuse	Central
CHATAIN	Rodolphe	15/12/24	13H00	Jarnages-Parsac / Aubusson EF	C. Bussière	Central
CHIRADE	Christian	15/12/24	15H00	Soumans / St Silvain-Montaigut	C. Andrivet	Central
CHOLIN	Christophe	15/12/24	15H00	Clugnat / Evaux-Budelière	C. Bussière	Central
CHRISTY	Cédric	14/12/24	19H00	Feytiat / Bressuire	R1	AA 2
		21/12/24	19H00	FC Charente-Limousine / Couzeix-Chaptelat	R2	Central
DAHALANE	Djamili	21/12/24	19H00	Bourganeuf / Panazol	R3	AA 2
DESGRANGES	Titouan	14/12/24	13H00	Ste Feyre / Foot Génération 2000	U15 Dis.	Central
DIALLO	Alpha Bappa	15/12/24	15H00	Nouzières-la Cellette / Felletin	C. Creuse	Central
DIEDHIOU	Ameth Saloum	15/12/24	15H00	Bussière-Dunoise / Chénérailles	C. Creuse	Central
DONGMO TIOMELA	Debrice	15/12/24	15H00	Champagnat / Peyrat La Nonière	C. Bussière	Central
ECHA	Swaly	14/12/24	15H00	Ste Feyre / Echire-St Gelais	U18 R2	Central
ELIE	Dimitri	15/12/24	13H00	Flayat / Mérinchal	C. Bussière	Central
FARIS	Abdelkrim	15/12/24	15H00	Sardent / Champagnat	C. Creuse	Central
GALATEAU	Christophe	15/12/24	15H00	Ahun / Bénévent-Marsac	C. Bussière	Central
GATIER	Didier	15/12/24	13H00	Bord St Georges / Gouzon Avenir	C. Bussière	Central
KOCAAGA	Recep	14/12/24	19H00	Gouzon Avenir / Panazol	C. LFNA	AA 2
		15/12/24	15H00	Bord St Georges / Dun-Naillat	C. Creuse	Central
LALANDE	Philippe	15/12/24	15H00	St Agnant de Versillat / ESM La Souterraine	C. Bussière	Central
LONCLE	Francois	14/12/24	19H00	Mainsat-Sannat / Auzances	C. Bussière	Central
LOUBAUD	Christophe	14/12/24	19H00	Gouzon Avenir / Panazol	C. LFNA	AA 1
		15/12/24	15H00	Flayat / Vallière	C. Creuse	Central
MONDON	Romain	14/12/24	19H00	Gouzon Avenir / Panazol	C. LFNA	Central
MULHEM	Stéphane	14/12/24	15H00	St Sulpice le Guérétois / Donzenac	U16 R2	Central





## DESIGNATIONS

OFFICIEL		Date	Heure	Rencontre	Niveau	Poste
Nom	Prénom					
PASQUET	Richard	15/12/24	15H00	Creuse Avenir 2005 / St Sébastien-Azéables	C. Creuse	Central
PEDARD	Laurent	14/12/24	15H30	Evaux-Budelière-Mainsat-Sannat / St Vaury	Fém. D1	Central
		15/12/24	15H00	St Sulpice-St Georges / St Vaury	C. Bussière	Central
PICAUD	Lucie	14/12/24	15H00	ES Guérétoise / Isle	U17 R2	Central
RENAUD	Aurélien	15/12/24	15H00	St Maurice ES / ES Guérétoise	C. Bussière	Central
ROUDIER	Clément	14/12/24	15H00	Limoges Lafarge / Bressuire	U18 R1	Central
SIKA	Saindou	15/12/24	15H00	St Sulpice le Guérétois / Bourgneuf	C. Bussière	Central
SIMONET	Didier	15/12/24	13H00	Sardent / Chénérailles	C. Bussière	Central
VANNIER	Patrice	15/12/24	15H00	St Dizier-Leyrenne / St Fiel	C. Bussière	Central

## DEPLACEMENT AMICALE DES EDUCATEURS

L'Amicale des Educateurs de la Creuse organise un déplacement pour la **rencontre de Ligue 1 MONTPELLIER / NICE le 15 décembre 2024 à 15 heures**, avec une visite du Centre de Formation avec les cadres techniques.

Toutes les personnes intéressées peuvent contacter Denis COURTY (06.87.40.65.14) ou René KEBLI (06.74.37.95.23).



**UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL**  
**SECTION DEPARTEMENTALE DE LA CREUSE**



## CONVOCAATION

**Destinataires :** Les Membres du Bureau

**Pour Invitation :**

- Serge AUBLANC, Président du District la Creuse
- Jean-Louis OVAN Président de la SR UNAF Nouvelle Aquitaine
- Philippe COLLIN, Président de la CDA-23

---

**La prochaine réunion du Bureau de l'UNAF 23 se tiendra  
Le vendredi 13 décembre 2024 à 19h00 au district de la creuse**

**Ordre du jour :**

1. Intervention du Président
2. Point sur les Adhésions
3. Point sur les Finances
4. Projet de Manifestations
5. La parole aux Invités
6. Questions diverses

**La présence de chacun est indispensable.**

**En cas d'indisponibilité, prévenir le Président.  
Merci d'avance.**

**Philippe LALANDE**

**Président UNAF23**

# CLUGNAT

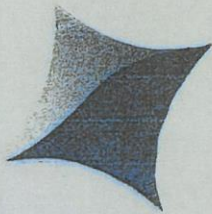
**ETOILE SPORTIVE**

## Concours de Belote

**SAMEDI 21 DECEMBRE**

**A PARTIR DE 19H30 (Au 1000 club)**

**«LES 5 PREMIERS LOTS AU CHOIX»**



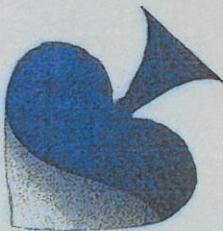
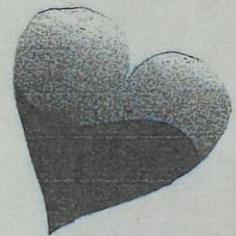
**2 Friteuses Airfryer**

**2 Colis de viande**

**2 Cocottes en fonte**

**2 Magnums Ricard\***

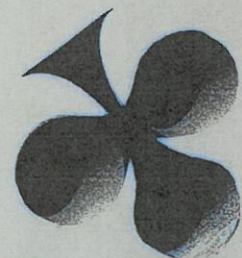
**2 Couettes (200X200)**



*(\*l'abus d'alcool est dangereux pour la santé)*

*1 Lot à la 1ère équipe féminine*

*1 Lot à chaque participant*



**Inscription 8€ par personne**

Buvette / Sandwichs / Crêpes

IPNS



# Tournoi Futsal



Lots  
récompenses  
à gagner

**Samedi 28  
décembre 2024**

**De 10h à 19h au  
gymnase complexe**

**Léo Lagrange  
à GUÉRET**

- **5€ par joueur**
- **8 joueurs par équipe (5 + 3 remplaçants)**
- **16 équipes**

**Inscription au préalable  
avant le 22/12/24**

**possible**

**Buvette et Restauration  
sur place**

**Contacts:**

**06 17 11 01 78**

**06 69 10 43 71**

**radkha1409@gmail.com fcgueret23@gmail.com**

**Fc Guéret X Creuse Maghreb**





## UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL SECTION DEPARTEMENTALE DE LA CREUSE

Déclarée le 4 Mai 1979 sous le N° 03076  
Siège social : DISTRICT de FOOTBALL BP2 23001 GUERET CEDEX



**Philippe LALANDE**  
Président  
8 la Bernardière  
23 360 LOURDOUEIX ST PIERRE

### BULLETIN D'ADHESION 2024 / 2025

A l'attention de tous les arbitres de la Creuse et des sympathisants adhérents de l'**UNAF23**.  
Bulletin à retourner à **Philippe LALANDE** – 8 Labernardière – 23360 Lourdoueix St Pierre  
Accompagné du montant de la cotisation 2024/2025 **35 €**  
Si vous voulez faire un virement, utilisez le RIB ci-dessous

Civilité :  Mme  Mlle  M.

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code Postal : Commune :

Téléphone Fixe : Portable :

Email :

Né(e) le : / / à :

Situation :  Célibataire  Marié(e)

Catégorie :  Arbitre en activité  Ancien arbitre  Jeune arbitre  Dirigeant

Club d'Appartenance :

Adresse mail du club



BANQUE POPULAIRE  
AQUITAINE  
CENTRE ATLANTIQUE  
BANQUE & ASSURANCE

#### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

IBAN / BIC

Code Banque 10907	Code Guichet 00250	N° de Compte 64219293660	Clé RIB 43	Destinataire du relevé <i>Space intended for the recipient</i>
Domiciliation / Paying Bank BPACA GUERET				
Identifiant international de compte bancaire IBAN : FR76 1090 7002 5064 2192 9366 043 <i>International Bank Account Number</i>			Identifiant international de l'établissement bancaire BIC : CCBPFRPPBDX <i>Bank Identification Code</i>	

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

*This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)*

Titulaire du compte / Account holder  
ASS UNAF 23  
DISTRICT DE FOOTBALL  
17 RUE JEAN BUSSIÈRE  
23000 GUERET

Téléphone : 05 44 30 00 15 - Portable : 06 09 37 74 82 - Email : philippe.lalande590@sfr.fr



## Amicale des éducateurs de la CREUSE

### BULLETIN D'ADHESION - saison 2024-2025

NOM – Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Profession : ..... Mail : .....@ .....

Téléphone portable : ..... Téléphone fixe : .....

Diplôme(s) obtenu(s)	Date d'obtention	Lieu d'obtention (Département)	Diplôme(s) obtenu(s)	Date d'obtention	Lieu d'obtention (Département)
Animateur			DES (DEF ou BEES 2)		
Jeune Animateur			DEPF (ou BEES 3)		
CFF1 (ou Initiateur 1)			BEFF (ou Certificat de formateur)		
CFF2 (ou Initiateur 2)			Certificat Préparateur Athlétique FFF		
CFF3 (ou Anim. Sé)			Certificat Entraîneur Gardiens FFF		
DF Jeunes			Certificat FUTSAL (base, perf)		
DF Seniors			Autre(s) Diplôme(s) :		
BMF (ou BEES 1)					
BEF (BEES1 ou DEF)					

CFI ou modules	U6/U9	U10/U13	U14/U19	Seniors	Autre :
DATE FORMATION	/ /	/ /	/ /	/ /	/ /
LIEU					

CLUB : ..... Catégorie(s) entraînée(s) : ..... Fonction(s) au sein du club : .....

**ADHERE** à l'Amicale des Educateurs de la CREUSE

**Montant de la cotisation/adhésion 2024-2025 : 20€**

(comprend l'abonnement à «l'Entraîneur Français», les publications de l'AEF, et l'accès restreint aux «pages adhérents», l'accès à la Boutique et un ensemble de services selon le département d'adhésion)

En complément :

j'adhère  je n'adhère pas au GROUPEMENT DES EDUCATEURS DE FOOTBALL (G.E.F.) = 3 €

- J'autorise  Je n'autorise pas (\*) par la présente adhésion, l'Amicale des éducateurs de football à faire paraître mes coordonnées (adresse, téléphone, mail.) et toute photo ou vidéo où je figurerais, **dans le cadre de l'Amicale, pour sa promotion et son fonctionnement**, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (art.27, droit d'accès et de rectification).
- J'autorise  Je n'autorise pas (\*) l'AEF à m'envoyer des mails ou newsletters d'information (non publicitaires)
- J'autorise  Je n'autorise pas (\*) l'AEF à m'envoyer des SMS d'information interne (non publicitaires)

(\*) cocher la case validée

Fiche d'adhésion à renvoyer avec votre règlement (chèque) au contact de l'AEF départementale choisie

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association départementale choisie. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à [contact@aefoot.com](mailto:contact@aefoot.com). Vos coordonnées pourront être cédées à des partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :

**AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL**

Saison 2024-2025

**CHARTRE DE COMPORTEMENT DE L'EDUCATEUR**

Je m'engage à :

*Etre exemplaire et maître de moi en toute circonstance*

*Apprécier la victoire – Accepter la défaite avec objectivité*

*Etre sportif et fair-play dans mes relations*

*Veiller à la bonne conduite de mes joueurs*

*Refuser les formes de contestation et de tricherie*

*Respecter les partenaires, adversaires, arbitres, éducateurs, officiels ....*

*Mieux connaître et bien transmettre les règles du jeu*

*Etre animé par l'esprit du jeu*

*Garantir l'éthique et l'équité sportive*

*Signature*